



www.suva.ch/phs

L'adresse incontournable pour
la planification de votre chantier

Plan d'hygiène et de sécurité

suvapro

Le travail en sécurité

Simple d'utilisation

Le plan d'hygiène et de sécurité est un nouvel instrument de planification qui vous permet d'assurer avec efficacité la sécurité et la protection de la santé sur les chantiers. Il s'adresse aux

- chefs de chantiers/responsables de projets
- conducteurs de travaux/techniciens
- entrepreneurs de la construction
- contremaîtres

L'utilisation en est simple. Il vous suffit d'aller sur le site www.suva.ch/phs, de télécharger le document Adobe Acrobat sur votre ordinateur, de l'enregistrer, et le tour est joué: vous pouvez commencer à travailler!

Configuration requise: votre ordinateur doit disposer d'Adobe Reader 7 ou d'une version ultérieure.

Le document Adobe Acrobat est gratuit!

Six arguments de taille en faveur du plan d'hygiène et de sécurité

1. Il permet une **planification systématique et globale** des mesures de sécurité.
2. Grâce à lui, **vous gagnez du temps**.
3. Il facilite la **coordination**. Les planifications de différentes entreprises peuvent être regroupées dans un fichier Excel à des fins de comparaison.
4. Il comporte de nombreux liens vers des **informations approfondies** et des **instruments de travail**.
5. Les chantiers changent en permanence au cours de leur avancement. L'instrument de planification est **flexible** et rend possible une rapide adaptation du plan de sécurité.
6. Au cours de ces dernières années en Suisse, le plan d'hygiène et de sécurité s'est établi et a prouvé son efficacité.

Un chantier organisé et des mesures de sécurité coordonnées sont les garants de bonnes conditions de travail et d'une productivité élevée.

Suva

Protection de la santé,
Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur génie civil et bâtiment, Lausanne
Tél. 021 310 80 40-42

Commandes

www.suva.ch/phs
Fax 041 419 59 17
Tel. 041 419 58 51

1^{re} édition: janvier 2010

Référence

88245.f

Identification des phénomènes dangereux et planification des mesures spécialement pour les chantiers

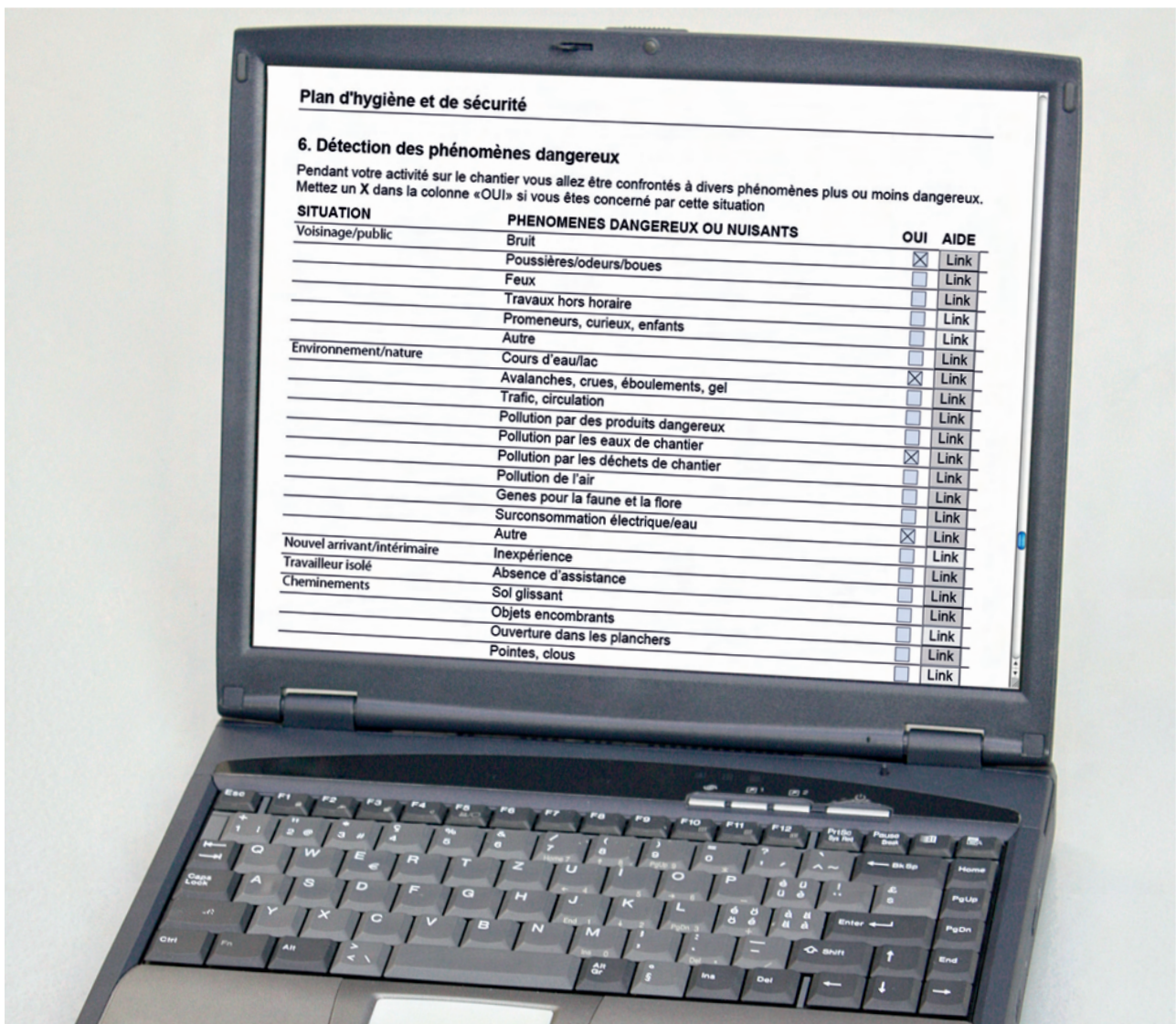
Les employeurs doivent assurer la sécurité et la protection des travailleurs. La loi leur enjoint à cette fin d'identifier les phénomènes dangereux sur le lieu de travail et de prendre les précautions et les mesures de protection nécessaires.

A cet égard, des exigences précises s'appliquent aux chantiers en matière de planification: en sa qualité d'employeur, l'entrepreneur en construction est responsable de l'identification des phénomènes dangereux dès la phase de planification et de la mention dans le contrat d'entreprise des mesures de protection nécessaires, qui doivent en l'occurrence être spécifiées sous la même forme que les autres objets dudit contrat.

Le plan d'hygiène et de sécurité vous aide à respecter ces exigences.

Contenu du plan d'hygiène et de santé

1. Renseignements généraux
2. Premiers secours
3. Conditions de travail
4. Divers
5. Lois, prescriptions et règlements
6. Détection de phénomènes dangereux
7. Liste des phénomènes dangereux et des mesures
8. Coordination des mesures spécifiques au chantier



Extrait du chapitre 6: de telles listes vous aident à identifier les phénomènes dangereux et à planifier les mesures appropriées.

Fonctionnement de la coordination

Ce sont presque toujours des employés de différentes entreprises qui travaillent sur un chantier. La loi enjoint aux employeurs d'établir des accords et d'ordonner les mesures de protection nécessaires afin d'assurer la sécurité.

Le plan d'hygiène et de sécurité facilite grandement la coordination. Son fonctionnement est le suivant:

